FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)

TERMES DE REFERENCE
CONSULTANT(E) NATIONAL(E) JUNIOR
EN COLLECTE DE DONNEES LOGEMENT ET MENAGE

I. CONTEXTE

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a occasionné un nombre important de décès et détruit ou endommagé des milliers de logements. Jusqu'à 1,5 million de personnes ont trouvé refuge dans des abris. Ce séisme a fortement affaibli les capacités du gouvernement et des collectivités territoriales. Il a suscité un grand élan de solidarité de la communauté internationale avec un afflux d'un grand nombre d'organisations et d'interventions. Pour une meilleure réponse, il est essentiel de renforcer les capacités du gouvernement, des collectivités territoriales et des leaders communautaires afin qu'ils puissent développer, planifier coordonner et mettre en œuvre la reconstruction. Par souci de nécessité et d'équité, le renforcement des capacités doit aller au-delà des zones affectées par le séisme de 2010 et couvrir d'autres régions du pays.

Par conséquent, les actions suivantes seront essentielles : (a) réaliser un dénombrement des personnes et des habitations des sinistrés et un état des lieux des territoires les plus gravement touchés ; (b) mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation continus de la reconstruction ; (c) doter le gouvernement, les collectivités territoriales et les communautés de moyens leur permettant de gérer et de coordonner la reconstruction ; (d) baser la reconstruction et la refondation territoriale sur une planification urbaine et régionale stratégique.

Pour ce faire il est nécessaire d''avoir des données disponibles. Aussi, les ministères concernés ont-ils décidé de développer le **« Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers**» dont le financement est assuré par la CIRH. Par ailleurs, les instances gouvernementales se sont assurées de l'appui des agences du Système de Nations Unies ayant une expertise pertinente pour la mise en œuvre de ce programme qui permettra d'apporter une réponse adaptée aux populations affectées par le tremblement de terre, avec une attention particulière aux populations les plus vulnérables.

Seize (16) mois après le séisme, le pays n'a toujours pas une idée précise des personnes affectées, de leur statut d'occupation du logement, de l'état des lieux et du niveau des services dans leur quartier d'origine. Sans ces informations, il est impossible de dimensionner les programmes de reconstruction et de cibler les bénéficiaires. En conséquence, un dénombrement exhaustif de la population et des quartiers affectés doit être entrepris dans les meilleurs délais afin de pouvoir mieux articuler la reconstruction.

La composante 1: *«**Dénombrement des Populations et des Quartiers »*** du programme précité, a pour objectif de fournir des données de base sur les bâtiments, les logements et les ménages et le statut de leur tenure (propriétaire, locataire, etc.) ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires comme un moyen pour faciliter les efforts concernant les logements et la reconstruction pour les populations affectées par le séisme et pour alimenter le Système d'Information du Logement et des Quartiers (SILQ). On entreprendra donc un dénombrement/énumération avec l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (P-au-P) et autres communes affectées. Cet appui permettra d'assurer la cohérence et la qualité de l'information collectée. Les données collectées seront incorporées dans la base de données de l'IHSI et les supports cartographiques seront remis au CNIGS.

Compte tenu de l'expertise de l'IHSI dans la collecte des données, les méthodologies utilisées pour l'atteinte des objectifs visés par le programme, correspondront aux standards actuels de l'IHSI, combinés avec les nouveaux

développements dans le domaine de la cartographie et du travail d'énumération des familles effectuées par l'OIM et d'autres acteurs d'énumération en Haïti.

En considérant que le but du projet est l'appui à la reconstruction, la stratégie est ancrée dans les méthodologies connues et mises en œuvre en vue d'être suffisamment flexibles pour fournir des résultats précis et en temps opportun. Les méthodologies seront donc basées sur : (a) une approche standard de recensement (IHSI- Recensement Haïti 2003) ; (b) le dénombrement rapide de la population et de l'habitat (IHSI – Gonaïves 2009) ; (c) OIM - énumération de la communauté (Delmas 32 et Carrefour Feuilles- 2011) ; et (d) de plus, les méthodologies et outils seront ajustés selon les besoins du SILQ qui accueillera la plateforme pour les utilisateurs des données.

La composante sera mise en œuvre en quatre phases :

- **Phase 1 :**
  - Méthodologie pour la mise à jour de la cartographie du Ve Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013 ;
  - Actualisation cartographique des zones sinistrées ;
  - Mise à jour des SDEs (polygones des habitations) pour la zone métropolitaine de Port-au-Prince en préparation du prochain recensement ;
  - Augmentation de la capacité technique de l'IHSI pour continuer l'actualisation de la cartographie du recensement de tout le territoire, particulièrement le Ve Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

- **Phase 2:**
  - Collecte d'informations sur les ménages, les individus et le statut d'occupation du logement au niveau des SDE des zones sélectionnées ;
  - Rassemblement de données démographiques, identification des individus et statut d'occupation de la population dans les zones affectées par le tremblement de terre.

- **Phase 3:**
  - Données sur l'emplacement des services sociaux de base et des infrastructures communautaires ;
  - Base pour les données fonctionnelles disponible à l'IHSI.

- **Phase 4 :**
  - Bases de données développées et données traitées selon le format convenu ;
  - Recueil de données agrégées sur la population par SDE disponible sur demande des utilisateurs.

La mise à disposition des résultats du dénombrement/énumération se fera au fur et mesure que l'exercice sera mis en œuvre. Dès que l'enquête sur une zone ou un quartier sera terminée, les informations seront accessibles pour mettre en œuvre les activités de reconstruction.

II.- ATTRIBUTIONS

Les attributions du/de la consultant(e) National (e) Junior consisteront à :

1. Fournir un appui en vue du renforcement du Système National de la Statistique (SNS).
2. Participer avec le coordonateur national aux travaux de collecte des données du projet et d'élaboration de données impliquant certaines agences du Système des Nations Unies.
3. Participer au partage d'expérience en vue de renforcer les activités de l'IHSI, en particulier sur les stratégies (cartographie, collecte de données entre autres) qui seront utilisées dans le prochain recensement.
4. Participer à la préparation du questionnaire de collecte des données.
5. Participer activement à la collecte des données sur chaque famille (vivant/ qui vivait dans les édifices/ plots) des SDE sélectionnées– comme cela a été le cas pour Gonaïves
6. Collaborer avec les équipes de terrain afin d'obtenir les informations nécessaires.

7. Participer aux activités d'énumération effectuées dans les zones affectées.
8. Appuyer le/la consultant(e) national(e) pour la réalisation des autres piliers du projet, en particulier, la collecte de données de base, dans le cadre de missions prévues durant la période du travail.

III.- DUREE DE LA MISSION

La mission s'étendra sur **une durée de onze (11) mois**. Il/elle travaillera sous la supervision du/de la Consultant(e) National(e) Senior.

IV.- PROFIL DU/DE LA CONSULTANT-E JUNIOR

1. Diplôme de Spécialiste en Population et Développement du CEPODE/Faculté des Sciences Humaines (Université d'Etat d'Haiti), un atout
2. Au moins deux années d'expérience dans le domaine de compétence précité
3. Esprit d'équipe et de coopération, capacité de travailler sous pression
4. Maîtrise du créole et du français, connaissance de l'espagnol ou de l'anglais, un atout

V. PRODUITS ATTENDUS

- Rapport d'analyse des données collectées
- Rapport de Consultation

VI.- REMUNERATION

La rémunération sera octroyée d'après la grille des salaires des consultants établie pour le Système des Nations Unies.

VII.- CONDITIONS DE TRAVAIL

- Lieu : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), Angle rue Joseph Janvier et Boulevard Harry Truman, Port-au-Prince, Haïti

- Suivi du travail : le/la consultant(e) junior maintiendra un contact régulier avec M. Gabriel BIDEGAIN et Mme Muriel ANTOINE, tout au cours de sa mission.